



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 73685

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique que vivent les réfugiés hmongs au Laos. En 2001, Amnesty International avait déjà tiré la sonnette d'alarme dans un rapport accablant. En 2003, l'ONU parlait de « 20 000 Hmongs vivant cachés dans la jungle (...) dans une situation particulièrement préoccupante », mettant en cause la politique de déplacements forcés que subit cette communauté. Réunis à Paris le 25 juin dernier, les membres du mouvement Lao pour les droits de l'homme ont rappelé que la situation des Hmongs n'a pas évolué. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part sous l'uniforme français aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Cette assistance vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations-Unies, notamment le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73685

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8614

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10787